

OPUS



PROLÉTARISATION
DE L'EMPLOI ET
PÉNIBILITÉ AU
TRAVAIL

7	Avant-Propos
11	Introduction

62	Bibliographie
60	Conclusion
65	Remerciements

- 15 Qu'est-ce qu'un ouvrier ?
- 17 A · Petite histoire de la condition ouvrière
 - 24 B · De la confusion sémantique
à la redéfinition de l'ouvrier
 - 27 C · Pénibilité et précarité physique
inhérentes à la condition ouvrière
- 31 Intersectionnalité
- 32 A · Panel d'étude
 - 32 B · Concept d'intersectionnalité
 - 33 C · Accélération du temps et augmentation
des cadences
 - 36 D · Exclusion de la conscience
 - 40 E · Ubérisation ou retour du paiement
à la tâche
- 45 Responsabilité du designer
- 46 A · Études de cas et situations communes
 - 55 B · Pistes de résolutions envisageables
 - 57 C · Terrain d'application retenu

*« Mécontent des schémas que l'on me propose
Je cultive maintenant les roses dans mon microcosme
Mesure les dégâts minimes que mon micro cause
Ça ne peut qu'aller mieux
Alors j'attends la fin de leur monde. »*

Iam, La Fin de leur monde, 2006

Un jour du mois de mai 2017, je profite du soleil à la pause déjeuner avec mes collègues. J'observe ma salopette rouge, y vois des tâches de résines et constate les mêmes sur le jean d'Emile. C'est alors qu'une remarque me vient à l'esprit ; les produits qu'on utilise à l'atelier sont toxiques. Vu le peu de temps auquel j'y serai exposée, ce n'est pas un problème pour moi, mais pour tous les membres de l'équipe qui y seront exposés toute leur vie, ce ne sera sûrement pas sans conséquence. J'interpelle alors Emile :

« - Dis Émile, vous n'avez pas de meilleurs moyens pour vous protéger des produits toxiques à l'atelier ?

- Haha, bah non ! Et puis de toutes façons c'est pas possible, les particules fines des solvants passent à travers les masques. C'est à vous les designers d'anticiper tout ça quand vous concevez vos meubles. C'est bien beau de penser à l'écologie, à l'usage et tout ça, mais vous ne pensez pas aux artisans qui fabriquent les prototypes ou aux ouvriers en usine qui vont les fabriquer à la chaîne. C'est tout bête hein, c'est abandonner les résines, c'est accepter de choisir des vis plutôt que de la colle, et puis ça peut engendrer de super beaux projets de concevoir des assemblages mécaniques qui permettent d'éviter les produits toxiques. C'est votre taff ! J'espère que tu penseras à nous un peu quand tu seras designer ! »

Je regrette un peu ma question, mais c'est vrai que depuis quatre ans que je suis dans les arts appliqués, je ne me suis jamais interrogée sur la condition des personnes qui oeuvrent à la réalisation des projets. Tu sais quoi Émile ? Je me dis que tu as raison. Je me dis qu'on ne pense pas assez aux ouvriers et aux artisans. Que ferions sans ces génies manuels qui nous partagent leur savoir-faire pour matérialiser nos projets ? Je ne suis qu'en première année de BTS, mais je questionne déjà le sens de mon futur métier de designer produit. Au cours de ce stage, j'éprouve l'engagement physique employé à la création d'un prototype. Comme toi, je respire la poussière, je me brûle légèrement les doigts à la cyano, je sens ces odeurs de résines, de peinture ou de métal qui parfument ce bel atelier. Et tu sais quoi

Émile ? Je considère ce stage comme une de mes plus belles expériences professionnelles. Même si je ne te le dis pas, sache que je ne prends pas ta remarque à la légère. Je m'engage à consacrer au moins un des mes projets aux travailleurs auxquels on ne pense pas, à ces hommes et femmes qui courbent l'échine pour participer à la bonne mécanique du monde dans lequel on vit.

Aujourd'hui, c'est par le temps froid de ce jeudi 12 décembre 2019 que j'achève l'ébauche de mon mémoire de recherche professionnelle, et je pense toujours à ta remarque Emile. Seulement maintenant, je pense aussi à vous Emma, Lola, Louis, Nathalie, Faten, Lorenzo, Maxime, Thibault, Ludo, Mireille, Murielle, Arlette, Amine, Nabile, Tonya, Sylvie, Sabrina, Ophélie, Wendy, Brigitte, Andy, Georges, Eric, Hugues, David, Kevin, Bénédicte, Traoré, Chantal, Vianney, Jessica, Vanille, Victor, Zénaïde et tant d'autres qui avez participé de diverses manières à l'élaboration de ce mémoire. Je me suis engagée auprès de toi Émile à consacrer au moins un projet aux travailleurs mal considérés voire oubliés. J'espère que ce projet ne sera pas le seul, et j'espère qu'il sera à la hauteur du respect que j'éprouve pour chacun d'entre vous.

Les luttes sociales du XX^e siècle ont permis de développer des acquis importants dans le domaine du travail dont les principaux initiateurs étaient ouvriers spécialisés d'usine. Les revendications principales concernaient les conditions matérielles de travail, son organisation et la rémunération qui en découle. C'est ainsi que, dans les usines françaises, des horaires ont été fixés, la sécurité est grandement prise en compte et que les travailleurs sont passés d'une paie à la tâche à un salaire mensualisé.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Les ouvriers d'usines sont-ils les seuls à exercer des conditions de travail pénibles physiquement et moralement ? La dérégulation de l'emploi, autrement appelée Uberisation, semble être un développement nouveau du travail en raison de l'essor des plateformes numériques et de la visibilité de ses effets dans l'espace public. Il s'agit toutefois d'un retour du paiement à la tâche, donc une ré-application des conditions ouvrières avant l'obtention des acquis sociaux, ce qui est non sans conséquence sur le corps du travailleur. La paie à la tâche induit une moins bonne prise en compte des gestes de sécurité et incite à acquérir un matériel mal adapté à l'activité, en somme la rentabilité économique prime sur les notions de sécurité et comme le pose Isabelle Sorente, il est légitime de se demander si cette obsession de la rentabilité nous fait du bien.⁰⁰¹

Les ouvriers représentaient 40% (7,2 millions) de la population active en 1970 et ne représente plus que 20% (6 millions) en 2017⁰⁰². Cette diminution statistique s'explique d'une part par la sous-traitance et la délocalisation des grandes usines françaises, et d'autre part par la désuétude du terme ouvrier encore cantonné à l'usine, au BTP ou aux champs agricoles⁰⁰³. Si les ouvriers disparaissent alors les conditions de travail qui leur sont propres devraient disparaître également. Or,

001 SORENTE Isabelle, *La chanteuse et le dragon*, La chronique d'Isabelle Sorente, Par Jupiter, France Inter, Emission du 05 septembre 2018

002 Les ouvriers ont-ils disparus ?, Décod'eco, France TV éducation, 22 septembre 2017

003 Définition CNRTL : Substantif, « *Travailleur, travailleuse qui exécute pour le compte d'autrui, moyennant salaire, un travail manuel (dans un atelier, une mine, une manufacture, une usine, une exploitation agricole)* »

bon nombre d'employés effectue des métiers répétitifs et éprouvants physiquement sans être statistiquement considérés comme ouvriers. Ceci signifie que la condition ouvrière ne disparaît pas mais fait face à une évolution qui demande une redéfinition des caractéristiques de la condition ouvrière. C'est ainsi que ce mémoire interroge la prolétarisation de l'emploi et la pénibilité au travail qui y est associée.

Une première approche consistera à définir la condition ouvrière à travers un prisme historique qui mènera à comprendre la confusion sémantique du monde du travail avant d'appréhender la précarité et la pénibilité physique qui sont inhérentes à la condition ouvrière. Une deuxième approche prendra appui sur des interviews menées auprès de différents travailleurs afin de tirer de leurs expériences des notions majeures caractéristiques de la pénibilité au travail, à savoir l'accélération du temps et l'augmentation des cadences, l'exclusion de la conscience et le retour du paiement à la tâche. Une troisième et dernière approche consistera à engager la responsabilité du designer à travers des études de cas, des constats communs à plusieurs situations ce qui mènera à explorer des pistes de résolutions possibles avant de terminer sur le terrain d'application retenu pour le projet de diplôme.

QU'EST-CE QU'UN OUVRIER ?

- A · PETITE HISTOIRE DE LA CONDITION OUVRIÈRE**
- B · DE LA CONFUSION SÉMANTIQUE À LA REDÉFINITION DE L'OUVRIER**
- C · PÉNIBILITÉ ET PRÉCARITÉ PHYSIQUE INHÉRENTES À LA CONDITION OUVRIÈRE**

A · Petite histoire de la condition ouvrière

Dès le XIX^o siècle, Charles Dickens pose un regard critique sur la révolution industrielle anglaise à laquelle il assiste. Cette nouvelle ère amène de nouveaux dogmes, qui sont ceux de la science, des faits : « *Facts, I want nothing but facts* », répète un personnage de *Temps Difficiles*⁰⁰¹. Ces faits entraînent un conformisme ne laissant pas de place à l'individu, tout comme l'induit le travail en usine. L'organisation scientifique du travail illustre cet idéal rigoriste qui régit la société victorienne. Une citation de Hard Times met en exergue le fatalisme lié à ce système de pensée : « *Je vais vous en énoncer les faits. C'est le travail le plus plaisir qui soit, et le plus léger qui soit, et le mieux payé qui soit. De plus, nous ne pourrions améliorer les usines elles-mêmes, à moins de mettre des tapis turcs au sol.* »⁰⁰². L'ironie de l'auteur met en relief le déterminisme social de cette nouvelle ère industrielle. L'équivalent contemporain et exacerbé de cette phrase serait le fameux « *Si tu ne travailles pas bien à l'école, tu finiras comme la dame* ». Anna Sam évoque dans son livre, *Les tribulations d'une caissière*⁰⁰³, la violence avec laquelle elle entendait régulièrement cette phrase « *bienveillante* » de la part des parents pour inciter les enfants à travailler. Ce que cela sous-entend, c'est que le travail de caissier est une fatalité et une condition dont on ne sortirait pas. Or, l'histoire démontre que les conditions de travail pénibles ne sont pas inévitables à l'exercice d'un métier et peuvent évoluer. L'analyse historique de la classe ouvrière a pour but d'en saisir ses enjeux selon des contextes historiques particuliers qui ont mené à une disparition représentative et sémantique de cette classe sociale.

Le Capital de Karl Marx⁰⁰⁴, théorise dès 1867 la distinction entre le travail et la force de travail mais surtout l'effet qu'a le système capitaliste sur les conditions de travail. Son ouvrage est grandement

001 DICKENS Charles, *Hard times*, Harper Press, 2012

002 Ibid

003 SAM Anna, *Les Tribulations d'une caissière*, Stock, 2008

004 MARX, Karl, *Le Capital*, Livre I - Sections I à IV, Paris, Flammarion, 1985

basé sur l'étude des conditions de travail dans les usines anglaises, lieu de naissance de la révolution industrielle. En raison du manque de main d'œuvre au sein des industries de raffinerie de coton, des agents du sud de l'Angleterre envoyait en masse des travailleurs allemands, issus des exploitations agricoles, dans les usines. Les ouvriers étaient envoyés comme des marchandises, « *par la voie des canaux, ou dans des chariots à bagages* ⁰⁰⁵ ». La méthode de « *livraison* » de ces travailleurs se faisait « *tout aussi méthodiquement que les nègres aux planteurs des États du Sud* ⁰⁰⁶ ». En ce temps, le trafic d'êtres humains était une pratique tout à fait régulière en Europe. Elle va à l'encontre des critères définis par Marx lorsqu'il énonce plus tôt dans son ouvrage que le travailleur doit disposer librement de sa personne et de sa force de travail afin de toujours avoir une marchandise à vendre. En vendant sa personne, il perdait sa liberté et sa valeur marchande qui lui garantissaient des conditions de travail telles, qu'il était capable de conserver une assez bonne santé morale et physique pour pouvoir répéter une même journée de travail à long terme. Ces livraisons forment le contre-exemple de la théorie marxiste puisque ces hommes étaient épuisés avant même de commencer à travailler. C'est à force d'épuiser les ouvriers, que les réserves d'ouvriers livrés s'épuisaient ce qui augmentait fortement la demande d'ouvriers à livrer. Ceci n'est pas sans rappeler les conditions de travail des esclaves exploités sur l'ensemble du continent américain à cette même époque. Les notions de consentement et de rémunération sont totalement exclues de leur condition sociale. Le capitalisme se développe avec le commerce triangulaire basé sur le système colonial et esclavagiste, forme ultime de l'exploitation humaine. Bien que l'esclavage existait avant le commerce triangulaire, ce dernier a introduit une dimension internationale à cette organisation économique. Il consistait à faire commerce de la force de travail des populations africaines, vers le continent américain. Une fois sur les exploitations agricoles, les esclaves recueillaient la matière première qui était envoyée aux industries de raffineries européennes. Marx développe dans *Le Capital*, l'idée selon laquelle plus les profits sont importants, pires sont les conditions de travail des esclaves et prolétaires. « *C'est sous*

005 MARX, Karl, *Le Capital*, Livre I - Sections I à IV, Paris, Flammarion, 1985

006 Ibid

les tropiques, là même où les profits annuels de la culture égalent souvent le capital entier des plantations, que la vie des nègres est sacrifiée sans scrupules⁰⁰⁷ ». Cette force de travail est gratuite, hors prix d'achat déterminé par le marchand d'esclaves, parce qu'elle est contrainte et non consentie. La gratuité et le caractère remplaçable de cette main-d'œuvre impliquent une considération si basse de ces travailleurs que la durée de vie d'un esclave a bien moins d'importance que le profit engendré par la productivité. La prise de conscience progressive du manque de décence de ce trafic d'êtres humains prend de l'importance, grâce aux rébellions d'esclaves jusqu'à se concrétiser dans le cadre législatif. L'esclavage est aboli définitivement en France par Schoechler en 1848, ce qui marque le début de l'encadrement des conditions de travail. L'implication politique de Léon Blum, fondateur du socialisme et chef du gouvernement en 1936, 1946 et 1947, a permis l'introduction des congés payés, le temps de travail régulé, entre autre l'établissement du code du travail. Bien qu'il représente un acteur important ces acquis ont été obtenus suite à des revendications issues de manifestations ouvrières. La fin du XIX^o et le début du XX^o marquent le début d'une série de lois encadrant les conditions de travail.

- 1898 : *Loi concernant les accidents du travail*
- 1919 : *Instauration de la semaine de 40h*
- 1936 : *Loi sur les congés payés*
- 1940-1941 : *Instauration du régime des retraites et du minimum vieillesse.*

L'instauration du code du travail semble poser les bases des acquis sociaux relatifs au travail salarié. Ces considérations se manifestent avec force dans les représentations médiatiques de cette première moitié du XX^o siècle. La seconde guerre mondiale marque une pause dans l'évolution de la condition ouvrière, et la reconstruction laisse place aux Trente Glorieuses⁰⁰⁸. Tandis que les économistes les définissent comme un âge d'or en France dans lequel, le plein emploi connaît son essor et fait émerger la classe moyenne, Ludivine Bantingy,

007 Ibid

008 BANTIGNY Ludivine, "Manquer de classe ? La classe ouvrière à la télévision : histoire d'une disparition", Lundi de l'INA, 14 octobre 2019

soutient que l'histoire décrite omet de dépeindre la condition ouvrière sous-jacente. L'aboutissement de ces glorieuses années sera marqué notamment par les manifestations étudiantes et ouvrières de Mai 1968. Suite à ce mouvement social, l'auteur Robert Linhart travaille en usine pour éprouver le travail ouvrier avant de le retranscrire dans *L'établi*. Dans cette expérience s'y entremêlent, entre autres, les notions de racisme, d'exploitation et une absence de possibilité de dialogue avec les supérieurs hiérarchiques. À la pénibilité physique de ces postes, s'y ajoutent la violence sociale inhérente à la classe ouvrière mais aussi celle relative à l'immigration dans le contexte de décolonisation⁰⁰⁹ qui caractérise ces années 1960. La relation coloniale entre le Maghreb, l'Afrique subsaharienne et la France facilite l'embauche des travailleurs algériens qui afflueront fortement ensuite en raison de la précarité sociale liée à la décolonisation. Ces origines ont servi d'argument d'impuissance de la part du patronat face aux revendications ouvrières. Parmi elles, certaines pouvaient être d'ordre religieux et ont été érigées comme revendications principales et indécentes auxquelles le patronat ne pouvait pas répondre favorablement en raison des valeurs républicaines. Cela marque le début de l'effacement du terme ouvrier dans l'opinion publique et se transforme en musulman. Linhart témoigne d'ailleurs d'un racisme très ancré au sein des usines Citroën. Lors de son expérience ouvrière au sein de ces usines, début des années 1970, il explique que la rémunération se fait selon « *un ordre très simple : raciste.*⁰¹⁰ » Les ouvriers sont classés théoriquement selon leurs compétences : manœuvre étant le poste situé au plus bas de l'échelle et ouvrier spécialisé étant le poste le plus élevé.

O.S. 3

O.S. 2

O.S. 1

M. 3

009 PITTI Laure. La main-d'œuvre algérienne dans l'industrie automobile (1945-1962), ou les oubliés de l'histoire. In: Hommes et Migrations, n°1263, Septembre-octobre 2006. Immigration et marché du travail. Un siècle d'histoire. pp. 47-57;doi : <https://doi.org/10.3406/homig.2006.4508> https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852X_2006_num_1263_1_4508

010 LINHART Robert, *L'établi*, Les éditions de minuit, 1981

M. 2

M. 1

Cependant l'organisation est la suivante :

O.S. 3 : Français pistonné

O.S. 2 : Français avec de l'expérience)

O.S. 1: Français

M. 3. : Portugais, Espagnols (immigrés européens)

M. 2. : Arabes

M. 1. : Noirs

Linhart observe qu'il s'agit de diviser pour mieux régner, de tirer parti des vulnérabilités linguistiques et des lacunes juridiques pour tenter d'avorter toute éventuelle revendication ou possible mouvement de grève. Progressivement, la confusion linguistique accroît jusqu'à changer les titres d'emplois. Une femme de ménage devient technicienne de surface, un ouvrier spécialisé devient opérateur et on ne travaille plus sur une chaîne mais devant sa ligne de production. Ce qui ressort principalement du reportage *Nous, ouvriers*,⁰¹¹ c'est que sous couvert de valoriser ces professions, la condition en est rendue invisible. Ces mêmes ouvriers trouvent d'ailleurs ces qualificatifs comme « *ridicules* » et « *déplacées* ».

La disparition médiatique qui accompagne ce bouleversement médiatique, mène à une perte de reconnaissance de la présence réelle de la classe ouvrière. En France, tandis que les ouvriers représentent 20 à 30% de la population active, ils ne représentent que 3% des sujets aux journaux télévisés⁰¹². À l'inverse les cadres sont représentés à 60% soit 14 fois plus que leur proportion au sein la population active. Ce déséquilibre induit une méconnaissance de la classe ouvrière et, a fortiori, de la pénibilité associée à ses conditions de travail. Face à cette méconnaissance de la condition ouvrière, Olivier Schwartz

011 PEREZ Gilles, FEINSTEIN Claire, *Nous Ouvriers*, France 3, 2017

012 BANTIGNY Ludivine, Manquer de classe ? La classe ouvrière à la télévision : histoire d'une disparition, Lundi de l'INA, 14 octobre 2019

propose dans la préface de son ouvrage *Le Monde Privé des Ouvriers* une définition selon les critères suivants :

- *Position d'exécutant*
- *Tâches de fabrication et de manutention*
- *Sujétion physique*
- *Contraintes de cadences et de rendements*
- *Ressources économiques étroites*
- *Vulnérabilité sociale*
- *Une exposition aux pénibilités physiques sans commune mesure avec le reste des employés.*

Selon ces critères, une caissière est ouvrière. Toutefois la définition statistique ne l'inclut pas dans ces données. Sa position « *d'hôtesse de caisse* » ne se situant ni dans le bâtiment, ni dans une usine ou ni dans le milieu agricole, elle se retrouve exclue de cette qualification. Cette exclusion statistique semble être liée en partie à la condition de genre. Observons les qualités supposées naturelles selon le genre d'une personne ; le soin des vieillards et enfants ou l'entretien du foyer pour le genre féminin et la construction manuelle ou le pouvoir financier pour le genre masculin. Ces stéréotypes a priori anachroniques dans notre société égalitaire laissent encore quelques traces. Notons qu'à ce jour le travail en usine est fortement réglementé et sécurisé tandis que le corps médical est en grèves répétées pour épuisement professionnel et manque de matériel⁰¹³. Les systèmes sociologiques influencent la réalité de travail d'une personne selon le groupe social auquel elle appartient. Kimberlé Crenshaw⁰¹⁴ qualifie ce phénomène d'intersectionnalité, notion qui sera abordée plus en détail dans la suite de cette étude.

013 Attention, ceci n'enlève en rien la pénibilité réelle du travail en usine. Cette remarque introduit le manque de reconnaissance de la pénibilité d'un travail par le biais de l'outil sociologique de genre.

014 Kimberlé Crenshaw est directrice exécutive de l'African-American Policy Forum, professeure de droit à l'université de Colombie et à l'université de Californie, Los Angeles. Elle théorise dès 1989 le phénomène d'accumulation de discriminations sociales en raison du genre et de la race.

Le flou autour de la définition du terme « *ouvrier* » participe à l'incompréhension de la classe ouvrière contemporaine. Ce procédé d'euphémisation accentue la perte de sens ressentie de ces métiers, ce qui induit une perte de reconnaissance de la pénibilité physique et morale de ces emplois. De ce fait, l'impression que la classe ouvrière est disparaissante ou a disparu ne fait qu'accroître. En outre, le retour du paiement à la tâche, autrement appelé Uberisation, amène de nouvelles formes de pénibilité au travail. Au regard de ces évolutions, il semble alors pertinent de questionner la pénibilité au travail et tenter de la définir au travers de différents outils d'enquêtes, qui seront abordés plus tard.

C'est sur les mots de Jospéh Ponthus que se clôt cette analyse historique et introduit la compréhension sémantique de la condition ouvrière.

« *Je serai chef*

Enfin

De même qu'on ne dit plus « ouvrier » mais « opérateur de production »

Je ne serai pas « chef » mais « personne ressource »⁰¹⁵ »

B · De la redéfinition sémantique à la redéfinition de l'ouvrier

Au regard des contraintes à définir le travail ouvrier, il s'agit désormais de mieux comprendre les enjeux du travail ouvrier. C'est par une approche étymologique des termes « *ouvrier* » et « *travail* » que cette analyse débute avant de mener à la compréhension des enjeux de pénibilité puis ceux relatifs aux systèmes sociaux auxquels se confronte la condition ouvrière.

La première définition dans le CNRTL du travail est celle des peines de l'accouchement⁰¹⁶, lorsqu'une femme est « *en travail* », c'est qu'elle est en train de donner naissance à un enfant. Dès lors, entrent en jeu la dualité entre la notion du don de soi pour la production d'un bien, l'engagement physique douloureux pour la naissance d'un nourrisson, l'acte créateur effectué dans la souffrance⁰¹⁷. Alain Suppiot souligne ainsi la différence de considération du travail avant l'ère industrielle. Le sens premier du travail n'impliquait pas de compétences singulières, si bien que lorsqu'une personne « *utilisait son savoir dans le but de rendre un service, elle ne travaillait pas, elle œuvrait*⁰¹⁸ ». Le travail diffère de l'ouvrage, ainsi un menuisier ou un ferronnier ne travaille pas mais œuvre. L'étymologie d'ouvrier est donc « *œuvrier, et il œuvre en mobilisant les savoirs et les compétences qu'il a incorporé en lui-même*⁰¹⁹ ». Ainsi, avant l'ère industrielle, un ouvrier était une personne qui utilisait ses compétences de sorte à créer un bien. Une première perte de sens s'opère lorsque le travail ouvrier est introduit en usine avec l'organisation scientifique du travail⁰²⁰. Ce système de production entraîne un transfert

016 Travail : OBSTÉTR. « Ensemble des phénomènes mécaniques de l'accouchement qui permettent la dilatation du col de l'utérus et l'expulsion du foetus. » CNRTL, <https://www.cnrtl.fr/definition/travail>.

017 Propos d'Alain Suppiot, documentaire ARTE, Travail, travail, travail, épisode 1, Octobre 2019

018 Ibid

019 Ibid

020 Théorisé dans un premier temps par Ford, puis Taylor.

du savoir ouvrier aux machines : dès lors l'ouvrier n'œuvre plus, mais travaille. Il exerce un acte de production qui ne mobilise pas de qualifications particulières. Cette re-qualification marque l'émergence de la transformation de l'ouvrage en travail ainsi que l'essor du capitalisme et les objectifs de profits associés. Si les ouvriers n'œuvrent plus mais travaillent, l'activité professionnelle s'effectue dans la souffrance⁰²¹, dans l'engagement physique, dans le don de soi. La sociologue Danièle Linhart souligne d'ailleurs que lors des vagues de licenciements du début des années 2000, les ouvriers en grève scandaient « *J'ai donné toute ma vie à cette entreprise et on me chasse comme ça !* »⁰²². L'excès de don de soi à une entreprise provoque des burn-out, lorsque la limite entre vie privée et vie professionnelle n'existe plus. Comme le travail salarié consiste à louer ses services pour un temps donné, il existe à l'inverse un phénomène au sein duquel le salarié est mobilisé malgré l'absence de tâche à effectuer, il s'agit du bore-out. Enfin, il existe le phénomène de brown-out, théorisé par André Spicer⁰²³, qui signifie « *perte d'énergie au travail* », ce qui arrive lorsque les employés ne comprennent plus le sens de leur travail. De nombreuses entreprises mettent désormais en place des *Chief Happiness Officer*, des *Chefs en Charge du Bonheur* ; ces mesures consistent à mettre à disposition des tables de ping-pong, des soirées à thèmes ou autres dispositifs visant à distraire les employés. Elles infantilisent toutefois les employés et laissent sous-entendre un retour d'une forme de paternalisme au travail. Le sens au travail semble être une des notions fondamentales de la bonne compréhension des enjeux de santé au travail. L'encadrement linguistique et conceptuel du travail a des conséquences sur la santé morale du travailleur, comme cela a été démontré précédemment.

Il en résulte également des conséquences physiques. Les mineurs, en raison de leur activité professionnelle étaient fréquemment exposés à des maladies telles que la silicose. Ces pathologies étaient dues à l'exercice d'un travail dans de mauvaises conditions

021 Étymologiquement travail vient de *tripalium* en latin, ce qui signifie souffrance

022 Propos de Danièle Linhart, documentaire ARTE, *Travail, travail, travail*, épisode 1, Octobre 2019

023 Documentaire ARTE, *Travail, travail, travail*, épisode 1, Octobre 2019

de l'enfance jusqu'à la retraite s'ils atteignaient l'âge. Aux maladies pulmonaires s'ajoutent les douleurs articulaires et le vieillissement prématué. Les notions de maladie professionnelles se concrétisent avec l'importance de celles causées par l'activité professionnelle, comme la silicose chez les mineurs ou les T.M.S. propres à chaque corps de métier. Louis René-Villermé⁰²⁴ a consacré une partie de sa carrière à ausculter les ouvriers et étudier les maladies causées par leur condition sociale, des problèmes d'hygiènes à l'exercice de l'activité professionnelle. C'est grâce à son travail que naît la médecine du travail. Bien que les intentions de cette discipline soient d'améliorer les conditions de travail, certains médecins du travail n'ont pas suivi cette voie par la suite. Robert Linhart aborde ce travers : son médecin du travail est embauché directement par l'entreprise. Ainsi, plus le nombre d'arrêts maladies était bas, plus le médecin obtenait des primes. Cette corruption du corps médical entraîne des défauts dans la reconnaissance de la pénibilité du travail, du recensement des causes et types de maladies professionnelles et des solutions envisageables pour les améliorer. Dans ce cas précis, le système de rémunération des médecins met en danger les ouvriers. Aujourd'hui, 80% des médecins du travail exercent dans des associations inter-entreprise. Leur rémunération ne dépend pas du taux d'arrêts maladie, cela garantit un meilleur exercice de la profession et ainsi un engagement plus prononcé du personnel encadrant. Marielle Dumortier⁰²⁵, Médecin du travail, explique que son métier de médecin du travail consiste à effectuer de la prévention selon trois stades : primaire, secondaire et tertiaire. La prévention primaire consiste à anticiper l'apparition d'une pathologie liée à une activité professionnelle. La prévention secondaire consiste à aménager des conditions de travail en cas d'apparition récente d'une pathologie. Enfin, la prévention tertiaire met en place des aménagements pour des pathologies de longue durée. Elle estime que le corps médical français manque d'efficacité en ce qui concerne la prévention primaire des maladies au travail. Bien que les conditions et considérations

024 Louis René-Villermé (1782-1864). Il réalise dès 1832, dans le cadre de l'Académie des Sciences Morales, une étude sur l'état physique et moral de la condition ouvrière.

025 Marielle Dumortier, Médecin du travail. Lors d'un entretien téléphonique, ce médecin du travail a exposé les évolutions liées à la pénibilité au travail qu'elle a rencontré depuis le début de sa carrière.

se soient améliorées, cette discipline doit encore évoluer. Les employés de maisons ne sont inclus dans ce système d'encadrement que depuis peu et les auto-entrepreneurs et autres professions libérales sont exclues de ce système de protection sociale. Cet état de fait, ne permet pas une compréhension exacte de la pénibilité du travail, des accidents ou autres effets nocifs liés à une activité de travail qui sont recensés dans le cas où le travailleur est salarié. Le manque de prévention primaire concernant la pénibilité au travail, représente le principal manque dans ce domaine. Une meilleure compréhension de l'ensemble des enjeux qui influent sur le travail réel d'un travailleur, permettra de ce fait une approche créative plus pertinente et efficace.

C · Pénibilité et précarité physiques inhérentes à la condition ouvrière

La sollicitation physique est sûrement la notion la plus évidente lorsque la condition ouvrière, et plus généralement la pénibilité du travail, sont évoquées. Les personnes interrogées témoignent toutes d'une sujexion physique dans leur travail, de différentes manières et à intensités variées, ce qui sera abordé davantage dans la suite de cette étude.

Le Dr Dumortier⁰²⁶ souligne lors de notre entretien que le mobilier de travail est conçu au genre neutre masculin. Les normes étant basées sur la stature des hommes, le personnel féminin se retrouve face à une nouvelle pénibilité. La responsabilité du designer est ainsi engagée : le genre est une donnée supplémentaire à prendre en compte dans la conception du matériel de travail afin de s'assurer de l'efficacité du projet. La médecin témoignait toutefois d'une nette amélioration du matériel de travail entre le début de sa carrière et maintenant.

Dans le cadre d'emplois salariés, le matériel de travail est globalement surveillé sauf exception ; toutefois ce n'est pas du tout le cas pour les indépendants ou les personnes qui ont un statut libéral.

Lorenzo, jeune plombier, évoque notamment lors d'une interview une expérience propre à son corps de métier :

« J'étais dans un vide sanitaire... T'es en-dessous d'un bâtiment déjà, t'as un mètre grand maximum pour marcher quoi. Y avait ça d'eau dans

le vide sanitaire (il écarte les mains d'environ 40 ou 50 cm) et t'as toutes les alimentations électriques de l'immeuble qui baignaient dans l'eau comme ça (mime l'eau). En fait y a une source qui coule en continue dans le vide sanitaire (...) et on a passé deux mois dans le vide sanitaire avec les pieds dans l'eau comme ça, avec les alimentations électriques qui baignaient.
(...) Si on marche sur un câble ou quoi et qu'on le fait frotter sur une pierre ou quoi et que ça dénude le câble, on a même pas le temps de dire ouf qu'on est.. (léger sourire), qu'on est mort. Ah là, c'est... En plus avant le compteur général, si ça va dans l'eau ça disjoncte pas quoi, c'est direct, c'est fatal. Bah t'as quand même des gaines de protections mais bon, t'es pas à l'abris quoi. (...) C'est vieux de 20 ans, tu sais pas comment ça a vieilli, tu sais pas... Donc toi t'es là et tu dis : « Bon, on va y aller quoi ! » D't'façons on a pas le choix... Boh, pfff... (léger sourire) J'suis là encore aujourd'hui quoi...⁰²⁷ »

À seulement 21 ans, Lorenzo est exposé à des conditions critiques, bien qu'il soit salarié dans une entreprise de BTP. Il évoque beaucoup des postures anti-physiologiques pour lesquelles « *bah on y peut rien quoi, c'est comme ça* ». Cela révèle qu'encore aujourd'hui la pénibilité n'est pas seulement liées à des pathologies causées par de mauvaises postures ou pratiques, mais également à des situations dangereuses qui peuvent menacer l'intégrité physique voire la vie d'un travailleur.

Sécurité et précarité au travail

Au commencement de ce projet, je pensais me confronter à des personnes dont les conditions de travail étaient très surveillées et pour lesquelles la sécurité au travail était au centre de l'exercice de leur activité professionnelle. Lors de mes entretiens avec les travailleurs, comme on le verra plus loin, la réalité s'est avérée bien différente. C'est le cas de Lola⁰²⁸ qui, lors de son expérience en usine, était constamment reprise quant à la posture à adopter. Faten⁰²⁹, elle, déclare souvent

027 Extrait de l'entretien filmé de Lorenzo, jeune plombier

028 Entretien filmé de Lola qui a abordé son expérience saisonnière de préparatrice de commande

029 Entretien filmé de Faten, responsable d'une cuisine de collectivité en crèche

mal se tenir malgré sa formation « *postures et gestes* ». Néanmoins, sa directrice a changé les produits de nettoyage pour du vinaigre blanc en majorité, ce qui est plus écologique, moins nocif et moins cher. Cela montre que des initiatives sont possibles et que tout n'est pas aussi noir que dans *Germinal*⁰³⁰.

SYSTÈMES SOCIAUX ET PÉNIBILITÉ AU TRAVAIL

- A · PANEL D'ÉTUDES**
- B · CONCEPT
D'INTERSECTIONNALITÉ**
- C · ACCÉLÉRATION DU TEMPS
ET AUGMENTATION DES
CADENCES**
- D · EXCLUSION DE LA
CONSCIENCE**
- E · UBERISATION OU RETOUR DE
PAIEMENT À LA TÂCHE**

A · Panel d'étude

L'essentiel de cette partie se concentre sur les témoignages, journées d'observations, entretiens avec experts et les confrontent à des notions conceptuelles étudiées. Ce panel n'a pas pour visée d'être représentatif de l'ensemble et de la diversité de la population prolétaire française. Il s'agit plutôt d'extraire des notions caractéristiques de leurs expériences, de les croiser avec les conclusions de différents experts. Mettre en valeur les failles systémiques dans lesquelles le monde du travail est actuellement inscrit permettra par la suite d'entrer en résonance avec la pratique des designers au regard de ce thème.

B · Concept d'intersectionnalité

Avant toute chose, il est nécessaire d'expliquer le concept d'intersectionnalité sur laquelle est basée cette étude pour comprendre au mieux la pluralité des enjeux liés à la pénibilité du travail.

Mise en lumière il y a 30 ans par Kimberlé Crenshaw⁰⁰¹, la notion d'intersectionnalité a été théorisée dans un premier lieu par la politologue Ange-Marie Hancock⁰⁰². Les deux chercheuses proposent ainsi une approche qui appréhenderait « *la réalité sociale des femmes et des hommes, ainsi que les dynamiques sociales, culturelles, économiques et politiques qui s'y rattachent comme étant multiples et déterminées simultanément et de façon interactive par plusieurs axes d'organisation sociale significatifs* ». En somme, cela signifie qu'une même personne peut vivre les effets de plusieurs systèmes sociaux. Kimberlé Crenshaw présente l'exemple probant d'Emma DeGraffenreid qui a porté plainte contre General Motors pour discrimination à l'embauche parce qu'elle est une femme noire. Il a été établi par le juge qu'elle ne pouvait porter plainte pour deux discriminations à la fois. L'entreprise embauchait des femmes et des hommes noirs. Le point sur lequel Kimberlé Crenshaw insiste est précisément le fait que les personnes noires

001 Professeure de droit à l'université de Colombie et à l'université de Californie, Los Angeles, elle est également militante afro-féministe américaine. Elle est spécialiste de l'intersectionnalité.

002 (*Stasiulis 1999 : 345*)

embauchées sont des hommes et les femmes qui sont embauchées sont blanches. Kimberlé Crenshaw démontre le refus de l'embauche d'Emma DeGraffenreid tient précisément au fait qu'elle est à la fois une femme et noire. L'accumulation d'obstacles à l'embauche ne serait pas le seul effet de cette intersectionnalité. L'exemple précédemment exposé de Linhart est une illustration de cette condition : être ouvrier est un métier précaire et plus un employé est considéré comme étranger, plus sa précarité est accrue.

Ces effets peuvent être considérés de manière plus large jusque dans les formes créées par les designers. Marielle Dumortier l'exprime d'ailleurs lorsqu'elle évoque la situation d'un restaurant d'entreprise pour lequel elle a repensé l'ensemble des équipements. Elle dit : « *{Le mobilier} est conçu au genre neutre masculin. C'est-à-dire qu'il est conçu, construit par des hommes pour des hommes. Alors que les femmes n'ont pas du tout la même stature, en général elles sont beaucoup plus petites, et très souvent ce n'est pas du tout conçu pour elles.* »⁰⁰³.

C • Accélération du temps et augmentation des cadences

Maxime, employé back-office⁰⁰⁴, a pour mission de mettre des vêtements disposés dans un bac sur cintres. L'idéal serait de vider ce bac en fin de journée, ce qui est impossible en raison de la quantité trop importante de vêtements, et qu'ils affluent toute la journée.

Le rendement auquel Faten⁰⁰⁵ répond, quant à elle, dépend des horaires. Le repas doit être servi à une heure précise, et ce sans faute, afin de ne pas perturber le rythme des enfants. Peu avant l'interview, un plat est tombé par terre, ce qui l'a contrainte à préparer dans l'urgence tout une autre fournée. Le temps est un impératif non négligeable du travail. Le travail s'inscrit dans une mécanique précise, si un rouage faillit, le mécanisme entier est mis en péril.

003 Extrait de l'entretien téléphonique avec Marielle Dumortier

004 Extrait de l'interview de Maxime

005 Extrait de l'interview de Faten

Hartmut Rosa⁰⁰⁶ émet une critique selon laquelle les impératifs de temps modifient l'expérience de vie. L'industrialisation émerge avec la promesse d'une certaine modernité. L'accélération technologique est supposée libérer du temps à l'individu. Contrairement à la promesse avancée, ces évolutions contraignent l'individu à exécuter plus de tâches sur un temps plus long. Prenons l'exemple des mails ; à ce jour leur est beaucoup plus long car ils sont envoyés par dizaine dans la journée. L'évolution technologique n'a donc pas permis de traiter son courrier plus rapidement mais de traiter davantage de courrier sur plus de temps. Il en est de même pour l'ensemble des aspects de la société. L'accélération des moyens de production permettent d'augmenter les exigences de production. Cela correspond à l'idéal capitaliste : faire du profit. Les chaînes de production ne permettent donc pas de produire un même nombre de pièce en un temps réduit mais de produire plus de pièces sur plus de temps. Marx soutient d'ailleurs que le sommeil constitue le dernier obstacle au capitalisme. Le temps de repos n'est pas un temps de production, et l'idéal serait que les acteurs de la chaîne de production n'aient pas besoin de repos pour être en mesure de produire 24h/24. Crary⁰⁰⁷ expose les recherches mises en places dans le monde militaire qui tendent à être transposées au civil, donc au monde du travail. Chez Citroën⁰⁰⁸, un ouvrier « *coule* » sous l'accumulation de tâches s'il ne maintient pas la cadence imposée par le tapis de production au risque de se « *noyer*⁰⁰⁹ ». Parmi les caractéristiques données par Olivier Schwartz, les ouvriers sont soumis à des contraintes de rendements dues au lien de subordination qui leur incombe. Ces contraintes de rendements imposent une cadence de travail afin de maintenir les objectifs. Lorsque Linhart est assigné à la fabrication de sièges, l'objectif de la chaîne est de 75 par jour et par ouvrier. Comme une femme de sa section dépasse les 90 par jour, un de ses collègues

006 ROSA Hartmut, Accélération et aliénation, Vers une théorie critique de la modernité tardive, La découverte 2014

007 CRARY Jonathan, 24/7, Le capitalisme à l'assaut du sommeil, Lisieux (Calvados), La découverte, 2016.

008 LINHART Robert, L'établi, Les éditions de minuit, 1981

009 Ibid

refuse catégoriquement de dépasser le quota et termine plus tôt sa journée, de crainte que les objectifs ne soient augmentés. Cette même expérience se retrouve chez Lola : elle explique l'obligation d'effectuer le rendement imposé, auquel cas la chaîne prendrait du retard et aurait un impact sur tous les ouvriers. Bien que les notions de cadence et de rythme soient très proches, elles présentent des nuances qui ont toute leur importance dans l'exercice d'un emploi. Tandis que la cadence évoque une régularité dans le mouvement, sans aucune fluctuation, le rythme est une répétition périodique d'un motif, ce qui le rend davantage variable, nuance qui s'observe entre Lola et Nathalie. Je l'ai suivie sur une journée de plus de dix heures morcelée entre différents motifs de séances qui se répètent mais sont différents. Cours d'aquagym, séance de sophrologie, auscultations périnéales, chaque activité demande son propre rythme et sollicite différentes parties du corps humain. Par exemple, l'auscultation périnéale engendre une torsion du dos, lorsque l'auscultation d'un nourrisson engendre une courbure. Le rythme induit une variété dans la sollicitation physique alors que la cadence de Lola induit les mêmes gestes sur une journée entière de travail. Faten tient également un rythme soutenu dans son travail « *on a 10 minutes de pause, et quand on a trop de travail... rien* »¹⁰. Sa journée se distingue en deux parties inégales, une première qui dure près de 6h, pendant lesquelles, elle décharge les livraisons et prépare les repas, puis une heure pendant laquelle elle range la cuisine et la nettoie pour le lendemain. Il lui arrive quelque fois de travailler seule lorsque sa seconde est en arrêt ; dans cette configuration, le rythme est si intense, qu'elle ne pense pas aux gestes et postures qu'elle adopte bien qu'elle ait été formée. Le refus d'adopter les postures de sécurité pour garder le rythme révèle une possible mauvaise adaptation du matériel de travail qui l'environne. Si, au regard des usages de son travail, les gestes sécurisants ne sont pas les plus évidents, le matériel mis à disposition est alors probablement mal étudié au regard de la réalité de travail.

D • Exclusion de la conscience

« *Tu vois pas le temps passer, t'es là tu fais tes cartons et puis c'est tout* »⁰¹¹, me confie Lola. Le dévouement nécessaire au bon fonctionnement du travail, à la fois pour sa sécurité et pour la bonne marche de la chaîne de production, « *bouffent* » sa journée. Simone Weil exprime la même frustration à l'égard de la négation de la conscience qu'elle vit lors de ses expériences en usine.. « *Le geste doit se succéder à un geste, il ne suppose aucune forme de conscience et récuse toute forme de conscience* »⁰¹² ». Toutes deux expriment leur désarroi face au manque de réflexion dans l'exécution des tâches, et expriment leur sentiment de dépersonnalisation. L'individu n'existe pas, « *je crois que j'ai jamais été autant maquillée qu'à cette période. Je tenais à ma manucure, je venais avec mes faux ongles coûte que coûte. Même si ça se cassait, je les refaisais, il fallait que, malgré l'uniforme, on m'identifie en tant que Lola* ». Les propos de Lola rejoignent d'une certaine manière le comportement des ouvriers Citroën : en fin de journée ils s'empressent de changer leur uniforme contre un costume avant de sortir munis d'un cartable ne contenant qu'un journal et un fruit. Le manque de dignité associé à ce travail est profondément lié au manque de reconnaissance et de dialogue entre ouvriers et supérieurs. Que la situation ait eu lieu en 1930, 1978 ou 2015 les expériences d'usine font émerger une même problématique : la négation de l'individu. Cette négation s'accompagne également d'un manque de reconnaissance vis-à-vis du travail réel et se concrétise par une euphorisation des dénominations des postes de travail. Maxime travaille en réserve chez Zara, et il est désigné en tant qu'employé back-office. Pour autant la nature de son travail est celle d'un ouvrier, il effectue de la manutention de stockage. Son poste consiste à organiser le stock de vêtements en arrière-boutique. Il se divise entre l'organisation des livraisons et celle du retour de magasin. On retrouve dans son travail des caractéristiques significatives définies par Olivier Schwartz, les tâches répétitives, une position d'exécutant, des ressources financières fragiles (contrat de 25h, 800€/mois), une contrainte de subordination et de rendement

011 Extrait interview Lola

012 VAN REETH Adèle, Simone Weil, philosophe sur tous les fronts (1/4), Une intellectuelle à l'usine, France Culture, 03 décembre 2018

et une sujéction physique.

- La répétition perpétuelle de ses tâches ne permet pas de comprendre la finalité de ce travail : « *le réassort on le descend au mieux à 50, jamais à zéro*⁰¹³ ».
- Sa position d'exécutant se caractérise par la nécessité de suivre des instructions données par les managers ou, en ce qui concerne la préparation de commande, les ordinateurs.
- La sujéction physique est au cœur de son travail : il décharge les camions, ouvrent les cartons, enlève les étiquettes avec les prix espagnols pour mettre les étiquettes avec le prix français, etc. Parmi les contraintes physiques qu'il peut ressentir, Maxime explique que les douleurs sont particulièrement présentes dans les pieds. Toutefois, son équipe a anticipé cet aspect pénible et lui a fourni des nouvelles paires de chaussures avec des semelles adaptées à la pratique d'employé back-office.
- Les exigences de rendement sont fixées selon des objectifs à atteindre.
- Ses ressources financières sont fragiles puisque sa semaine de travail est de seulement 25h. Cette situation est arrangeante pour lui, au regard de sa situation personnelle puisque cela lui libère du temps pour se consacrer à la musique. Toutefois, cette pratique courante dans les magasins de vêtements est contraignante pour bon nombre de personnes à la recherche d'un contrat à temps plein. Lorsque j'ai travaillé en tant que vendeuse pour une enseigne de vente de vêtements, j'ai assisté à une discussion entre ma collègue et une vendeuse du magasin voisin. La boutique était à la recherche d'une nouvelle vendeuse, et à ce sujet la collègue déclarait : « *J'ai eu votre responsable, et elle ne me propose qu'un 25h. Je te le dis direct, c'est mort. Ça fait des années que je travaille, je cherche un temps plein maintenant.*⁰¹⁴ ». Aucune de mes collègues n'était embauchée à 35h, à 30h tout au plus et nous manquions de personnel, une autre vendeuse et une manager. Ce type de contrat provoque une précarité économique et renforce la vulnérabilité mentale des employés qui se retrouvent

013 Extrait interview Maxime

014 Expérience saisonnière chez Bonobo, extrait d'une conversation avec des collègues de la boutique d'à côté

débordés par les tâches à effectuer, et gèrent des tâches pour lesquelles ils sont sous-qualifiés.

L'ensemble de ces critères auxquels répondent les employés back-office ou vendeurs de vêtements, correspondent de près à ceux présentés dans *Le Monde Privé des Ouvriers*⁰¹⁵, ce qui démontre la prolétarisation de leur emploi. Bien qu'ils n'exercent pas dans un milieu relevant a priori au monde ouvrier, la réalité de travail les rapproche considérablement de la condition ouvrière. Le manque de reconnaissance est une des conséquences de la confusion sémantique qui les concerne. Emma se sent particulièrement touchée par ce biais. Étant donné que l'équipe de décoration arrive en premier sur les lieux de tournages et part en dernier, les autres équipes sont peu en contact avec la sienne. Cette déconnexion, peut engendrer un mépris de la part du reste du tournage. De même, elle ressent une négligence en ce qui concerne les contrats de travail et les instructions relatives à la sécurité, ainsi qu'une déshumanisation des membres de l'équipe. Elle en témoigne longuement et enrichit ses propos d'exemples, à la question « *Comment se passe la communication avec les autres équipes qui peuvent avoir un rapport d'autorité avec toi ?* », elle répond :

« *Ahh ! Alors ça ! (...) La déco nous on est un peu une équipe à part. On est un peu... Tu m'excuseras du langage mais on est un peu les trous du cul du cinéma, et moi étant la troisième assistante, donc au stade le plus bas du cinéma, à part stagiaire conventionné... Ouais, j'ai tendance à dire que je suis le trou du cul du trou du cul du cinéma. Parce qu'en fait, déjà, des gens assez élevés dans la déco peuvent se prendre des réflexions très désagréables d'autres équipes. Mais alors, moi, petite assistante déco (rires), je ne vaux rien et en fait ce qu'on dit dans le cinéma c'est qu'il faut apprendre à fermer sa bouche quoi. Donc euh, nous surtout la déco il faut qu'on ferme notre bouche quoi. Donc des fois ouais on a des réflexions qui sont pas cools, puis en plus des fois dans le stress... euh... Donc les gens nous parlent assez mal, et nous on est stressés donc on perd un peu nos moyens. Le plateau c'est un truc très particulier, nous on est pas fait pour le plateau (...) Du coup ouais quand on arrive sur le plateau on perd nos moyens, les gens nous parlent mal donc on perd encore plus nos moyens, donc ils vont nous parler encore plus mal... Les comédiens pff, n'en parlons pas...*

Ça dépend des comédiens bien sûr mais, oui. Là, j'ai travaillé avant avec une comédienne, mais je sais pas si je peux dire le nom (...) Je vais éviter de dire le nom, euuuh... Qui est une comédienne très connue et très respectée dans le cinéma, mais qui à mon avis en joue énormément parce qu'elle nous traite... Bah un peu des fois comme des esclaves en fait. (...) Quand elle vient de sa loge sur le décor, elle a un régisseur qui marche dix mètres devant elle, et qui fait ça (gestes de la main). Du coup tout le monde se met au garde-à-vous, se colle contre les murs et d'ailleurs il y a l'actrice qui arrive comme ça en marchant (imite un dandinement) en plein milieu, elle arrive sur le décor, elle prend sa veste et elle la jette. Une fois même, elle l'a jeté sur le caméraman qui était baissé, elle croyait que c'était un meuble. Euhhh... Donc voilà, c'est, c'est souvent des choses comme ça. L'assistante de l'accessoiriste plateau, s'est pris, mais, énormément de réflexions de la part de cette comédienne là, qui en fait l'avait un peu prise en grippe, euh... Et qui était, mais, odieuse. Donc par exemple quand elle devait lui tendre un accessoire, elle ne la regardait pas, elle tendait sa main en arrière, et faisait ça avec ses doigts (geste d'impatience), comme ça tu vois, si ça n'arrivait pas assez vite elle faisait (d'un air agacé) « Alleeeee ! » (...) Quand même on a souvent le droit à ce genre de choses oui. (...) 016 »

Le manque de reconnaissance n'est pas la seule caractéristique de poste d'Emma, il consiste notamment à effectuer l'ensemble des petites tâches nécessaires à la mise en place du décor. Bien que son travail consiste à exécuter à la fois des tâches de manutention et de fabrication, qu'elle soit soumise à une importante sujexion physique, qu'elle soit exposée à une vulnérabilité économique⁰¹⁷, et qu'elle soit fortement exposée au risque d'accidents du travail, elle n'est pas ouvrière. Emma est 3ème assistante décor.

Son témoignage entre fortement en résonance avec l'effet des mots sur l'estime portée à un métier. Au regard de sa charge sémantique, j'imaginais dans un premier temps un métier enrichissant.

En entendant son témoignage, j'ai alors réalisé qu'il couvrait une autre réalité que je n'envisageais pas. De ce constat, je considère alors qu'il ne faut pas nommer son métier « 3ème assistante décoration », mais

016 Extrait d'interview d'Emma

017 Elle n'est embauchée que dans le cadre de Contrats à Durée Déterminée d'usage

« *3ème ouvrière décoration* ». Pour illustrer ce propos, il faut prendre les exemples d'offres d'emplois assistants de pôle emploi. Sur Paris, les premières offres qui apparaissent sont « *Assistant(e) RH (H/F)* », « *Assistant de Direction (H/F)* » et « *Assistant dentaire qualifié (H/F)* ». Dans l'ensemble, ces postes sont des métiers tertiaires, et sont bien éloignés du travail réel auquel Emma se livre. L'association d'idées qui émerge avec le terme « *d'assistant* », balaie d'un trait la pénibilité liée au métier.

E • Uberisation ou retour du paiement à la tâche

Le manque de reconnaissance vécu par Emma n'est pas la seule conséquence de la confusion sémantique : la précarité économique est également un effet notable. Le contrat d'intermittent avec lequel travaille Emma prévoit une assurance chômage au prorata d'un certain nombre d'heures travaillées. Le statut d'intermittent du spectacle prévoit la précarité économique liée à l'exercice de ces métiers. Ce n'est pas sans rappeler les techniques managériales des grandes enseignes de vêtements ou de distribution. Les contrats, même en CDI, sont souvent des mi-temps qui se répartissent sur l'ensemble de la semaine et à des horaires variés. Cela constraint l'employé à n'avoir qu'un emploi. Lors de l'enquête, trois exemples le soutiennent : mon expérience chez Bonobo, le contrat de Maxime et le travail saisonnier de Thibault en grande distribution. Thibault a témoigné par exemple d'une intimidation de la part de ses supérieurs car il refusait d'effectuer des heures supplémentaires et explique également le soin avec lequel ses managers arrangeaient les plannings pour ne pas avoir à payer les tarifs majorés des jours fériés travaillés. La sur-disponibilité visible dans le monde des magasins de vêtements est très présent également chez les intérimaires. Joseph Ponthus témoigne des contraintes horaires auxquelles il se soumet en raison de l'incertitude de la prochaine embauche. Le statut d'intérimaire, quant à lui, prévoit un salaire plus élevé que le smic⁰¹⁸ ainsi que des primes de précarité touchées en fin de contrat. Le paroxysme de cette précarité salariale est révélé par l'essor du statut auto-entrepreneur auquel les plateformes

018 À la rémunération versée au salarié intérimaire, s'ajoute une indemnité de précarité d'au moins 10% de la rémunération brute perçue pendant le contrat.

numériques, telles qu'Uber, ont recours pour faire travailler des livreurs ou des chauffeurs. Ce phénomène nommé Uberisation exacerbé la négation de la réalité d'ouvrage d'un travailleur. Le témoignage de Vianney le démontre, lorsqu'il doit présenter l'organigramme de son entreprise, il dit :

« Je sais plus très bien comment ça fonctionne (...) mais, donc là, on a Stuart et entre Stuart et moi il y a un partenariat, donc euh... J'suis pas du tout salarié mais il y a un partenariat qui fait que je travaille « avec » eux. Et du coup, il y a un troisième interlocuteur qui vient, c'est le client et même un autre qui est le client final (...). Quand je reçois une demande de livraison, Stuart m'informe que je reçois une demande mais avant c'est un client qui a informé Stuart qu'il y avait une commande et moi je livre au dernier client. ⁰¹⁹ »

Le choix du vocabulaire est particulièrement subtil⁰²⁰. Les livreurs de ce type de compagnie ont un statut d'auto-entrepreneur, de ce fait, la relation qui les associe doit paraître strictement commerciale et non pas salariale. C'est la raison pour laquelle le livreur travaillera « avec » et non « pour » Stuart, Deliveroo ou Ubereats. Cette nuance de vocabulaire est un stratagème juridique permettant de faire travailler des personnes qui habituellement sont salariées en tant qu'indépendants. Emilie Voiron⁰²¹ explique que cela permet non seulement d'avoir une main-d'œuvre moins cher, mais aussi d'éviter les responsabilités morales liées à l'embauche salariale encadrées par le Code du Travail.

« T'as quand même une grosse partie dans le code du travail qui est là justement pour protéger la santé physique mais aussi la santé morale des salariés et améliorer les conditions de travail. Protéger, les salariés. Ce qui n'est pas le cas quand t'es pas salarié. Donc évidemment tout ça a un coût. Pourquoi aujourd'hui les entreprises plutôt que d'embaucher

019 Extrait de l'entretien de Vianney

020 LUCET Elise, Au secours, mon patron est un algorithme, Cash Investigation, France 2, 27 septembre 2019

021 Avocate en Droit du Travail, cabinet Harmonia Juris à Sophia Antipolis.

les salariés vont faire appel à des indépendants ? Bah c'est pour échapper aux règles du code du travail. (...) La question de « ça coûte plus cher d'avoir un salarié », oui, c'est vrai que ça coûte moins cher, mais pas toujours, de faire appel à un indépendant donc (...) c'est pas que une question financière, c'est aussi tout le régime, justement, de protection pour la santé physique et morale, parce que le code du travail il va jusqu'à, par exemple, codifier la taille des casiers que tu vas mettre à disposition des ouvriers, tu vas faire payer le temps d'habillage ou déshabillage, tu dois leur donner des matériaux de sécurité.. Enfin voilà, tout ça a un coût mais c'est aussi beaucoup de contraintes, t'es pas tellement libre dans la façon dont tu dois protéger tes salariés. Alors que quand tu fais appel à un indépendant, c'est sa responsabilité, il le fait lui-même. On transfère le coût, certes, de la protection physique et morale à l'indépendant, mais aussi on est pas responsable s'il ne prend pas les bons gestes de sécurité ou s'il travaille trop. (...) Par exemple tu prends une secrétaire, tu vas la payer au smic donc environ 1300€ en brut (...) en tant qu'employeur ça te coûte à peu près le double avec les charges. Faire appel à une indépendante, tu vas la payer 20-25€ en taux horaire en terme de coût, c'est pas tellement différent. (...) À la marge, tu vas payer un peu moins cher. Mais surtout en terme de contrainte. T'as plus toutes les contraintes d'heure, les contraintes du matériel, t'as pas à te soucier de tout ça, si ton indépendant va être en arrêt maladie c'est pas ton problème. Donc c'est surtout en terme de contraintes. (...) Y a beaucoup de boîtes qui vont faire appel à des consultants, pour pas être soumises à des normes de protection, parce que c'est trop contraignant pour elles. Elle préfère payer plus cher mais pas être emmerdées avec tous les aspects administratifs. (...) »

Cette logique d'entreprise entraîne non seulement une précarité économique mais aussi une précarité matérielle dans l'exercice du travail. Vianney, par exemple, a dû fournir lui-même son matériel, ce qui a pu restreindre la qualité du matériel dans lequel il a investi. Pour l'ensemble du matériel, Vianney a investi environ 400€ pour l'ensemble du matériel, ce qu'il a rentabilisé en environ un mois de travail. C'est en cela que le statut de travail a toute son importance, si ni l'employeur ni le travailleur ne sont contraints à prendre en compte la sécurité, il peut s'exposer à une plus forte pénibilité au travail ou à des risques d'accidents graves. Les propositions de designers doivent être en accord avec la réalité du travail et présenter ces propositions non pas comme des contraintes mais comme des aides

permettant d'effectuer avec plus de légèreté et d'efficacité un travail.

RESPONSABILITÉ DU DESIGNER

- A. ÉTUDES DE CAS ET
SITUATIONS COMMUNES
- B. PISTES DE RÉSOLUTION
ENVISAGEABLES
- C. TERRAIN D'APPLICATION
RETENU

A • Études de cas et situations communes

- Chairless Chair 2.0



Chairless Chair 2.0

Cet exo-squelette est un dispositif permettant aux opérateurs d'usines de s'asseoir dès qu'ils le désirent et de corriger de ce fait leur posture. Les industries qui y ont recours ont vu leur taux d'arrêts maladie baisser de 40%. Ce dispositif est ainsi très efficace en ce qui concerne la santé du travailleur, toutefois, la connotation laisse à désirer. Il intervient directement sur le corps sain du travailleur ce qui sous-entend que c'est ce dernier qui adopte une mauvaise posture, et non le lieu de travail qui n'est pas adapté aux contraintes physiques et aux gestes à adopter. En cherchant le terme « exo-squelette » dans Google Images, les images proposées sont principalement liées au domaine médical, à l'industrie automobile ou à l'univers militaire. Le registre formel proposé par l'industrie s'approche donc soit de personnes atteintes de lourdes pathologies handicapantes soit de personnes risquant leur vie dans l'exercice de leur travail. Ne serait-il pas plus pertinent de développer un registre formel propre au domaine industriel ? Un registre dont les connotations évoqueraient davantage le confort et l'aisance à l'exercice du métier plutôt qu'une mesure préventive contraignant l'autonomie corporelle de l'ouvrier.

- Chariot observé sur le marché de la Motte-Picquet Grenelle



Chariot observé à la Motte Picquet Grenelle

Lors d'une séance d'observation de l'installation des stands de marché de la Motte-Picquet Grenelle, Ludo' installait sa marchandise avec ce chariot. Cet exemple est efficace à la fois sur le plan de la santé du travailleur, la dignité au travail et la considération du genre.

Il permet une liberté de mouvement lors de la manipulation est s'adapte à différentes tailles, que l'on soit très petit ou très grand, il est possible d'utiliser cet outil en toute aisance. Toutefois cet outil est anecdotique comparé à l'ensemble du matériel utilisé pour l'installation du stand.

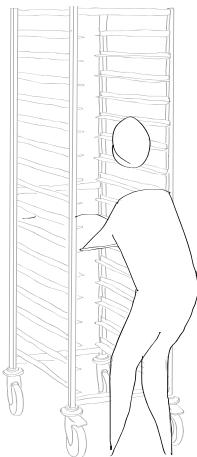
- Le seau à peinture camion anti-gliss



Camion anti-gliss

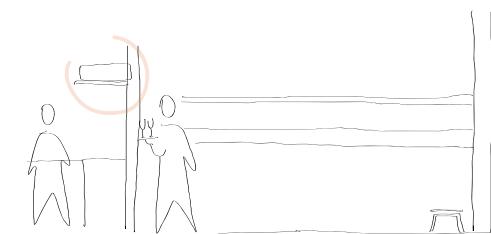
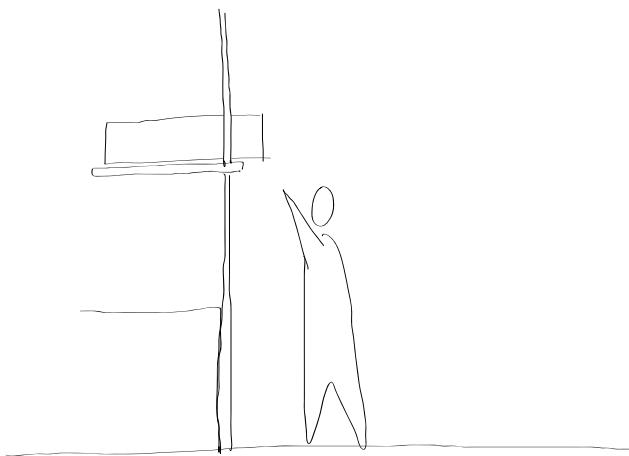
La conception de ce seau à peinture anticipe son éventuelle chute et garantit une posture droite à l'usager. Tout comme le chariot, l'objet s'adapte à l'usage prévu et propose comme posture la plus évidente, celle qui est la plus saine pour la santé du travailleur. Les considérations écologiques ne sont toutefois pas prises compte, étant donné qu'il est fabriqué en plastique. La gamme chromatique adoptée s'inscrit dans le registre traditionnel des activités manuelle du btp, et s'inscrit donc dans un registre masculin bien qu'il soit présenté comme neutre.

- Chariot cuisine Chantal



La cheffe cuisine de la restauration de l'Ensaama utilise des chariots en métal pour transporter les plats. Contrairement à ce à quoi je m'attendais lors de ma journée d'observation, ces chariots sont très légers et maniables. La disposition des plats pourrait être toutefois optimisée, l'agencement vertical de ces derniers nécessite pour les extrémités soit de beaucoup se baisser, soit de lever les plats en hauteur au dessus des épaules ce qui est risqué.

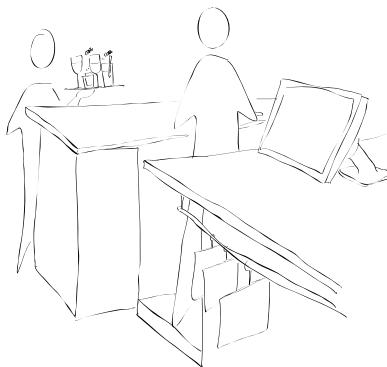
- Passe providence



Je remarque ce problème également au Providence. Les bacs de plonge sont disposés en hauteur une fois sorti du lave-vaisselle. C'est non seulement douloureux pour la personne qui porte le bac, mais cela peut être aussi inaccessible pour un bon nombre de personnes n'ayant pas la taille et/ou la stature adaptée. Je fais 1,68m et je ne pouvais pas récupérer le bac en toute sécurité, bien qu'en tant que *runner*⁰⁰¹ je transportais de lourds plateaux de la cuisine au bar.

001 Runner est un poste en restauration qui consiste à apporter les plats de la cuisine en salle, les débarrasser et ramener la vaisselle en cuisine. Le runner ne se charge pas des commandes, cela ne concerne que les chefs de rang.

- Bar Hôtel Providence



Le bar est un poste de travail restreint mais très chargé en informations. Les points de difficultés principaux que j'ai remarqué, sont liés au réassort des bouteilles. Les caisses utilisées sont généralement des bidons d'eau vides ou les poubelles de consignes de verre. Elles ne sont pas pensées pour permettre des allers-retours réguliers du stock au bar. L'absence d'anticipation de l'éventuel détournement d'usage de ces objets constraint Georges à adopter des postures anti-physiologiques en essayant de limiter les dégâts, « *bon même si pour moi c'est trop tard, fais attention à ton dos et porte la caisse comme je te dis de faire* ⁰⁰² ».

- Chaussures prêtées par Chantal

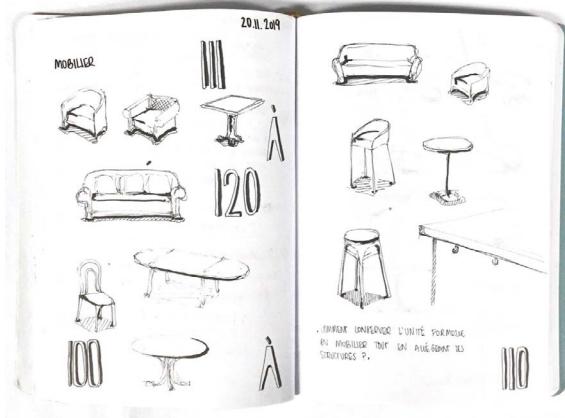
Illustration

Travailler dans une cuisine de collectivité exige de respecter des mesures de sécurité précises, dont le port de chaussures de sécurité. Elles garantissent l'hygiène, d'une part, et protègent, d'autre part, les pieds d'éventuelles chutes d'objets lourds ou contondants. Les bottes que j'ai utilisées avaient des semelles plates. J'avais

002 C'est ce que Georges m'a dit lorsque je l'accompagnais pour remettre des bouteilles au bar.

presque l'impression de marcher sur le sol et, à la fin du service, j'avais des douleurs aux pieds similaires à celles éprouvées après un service au restaurant, alors que je piétinais davantage que je ne marchais au restaurant. Cette observation est toutefois à considérer avec du recul, la paire de chaussure est un prêt et elles étaient différentes de celles que porte Chantal, qui sont plus basses et plus épaisses.

- Mobilier providence



- Chaussures service et de vente



Les serveurs n'ont pas d'uniforme à porter nécessairement, mais doivent respecter une unité formelle particulière : chemise blanche, jean noir ou sombre et petites baskets blanches discrètes (style Stan Smith, photo). Comme je n'avais pas de paire de chaussures blanches correspondant à l'esprit du restaurant, j'ai acheté une paire simple à 30€, elles sont discrètes mais ne correspondent pas vraiment à l'exercice du métier de serveur. Les semelles sont trop plates et les pieds souffrent au points de contact avec le sol (illustration points de douleurs).

Mon expérience dans la vente présente les mêmes défauts, il n'y a pas de chaussures prévues pour cette activité professionnelle : en plein été nous travaillons donc en sandales ou en talons compensées selon les préférences de chacune. Nous n'avions pas le droit de nous asseoir, nous n'avions d'ailleurs aucun tabouret ce qui signifie que même si nous restions en caisse pendant une heure, nous devions encaisser debout pendant cette heure, sachant que le métier de vendeuse nécessite également beaucoup de déplacement dans le magasin et dans le stock qui est au sous-sol sans ascenseur. Les douleurs étaient sensiblement les mêmes qu'en service. À la journée de travail qui pouvait durer entre trois et neuf heures, je marchais pour me rendre au travail, une demi-heure aller, une demi-heure retour. Je pouvais passer donc une journée debout pendant 10 heures consécutives en sandales.

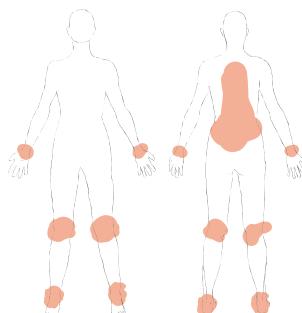
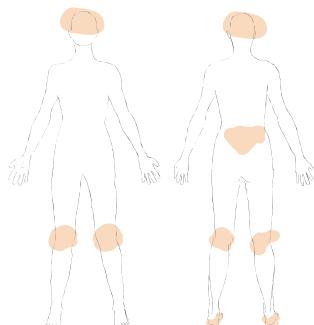
Je constate ainsi un gros manque de matériel dans le monde de la restauration, et celui de la vente en ce qui concerne les chaussures.

Cette liste non exhaustive rend compte des difficultés concrètes liées aux matériels mis à disposition ou du manque de matériel auxquel peuvent faire face les travailleurs.

Bien que cette étude de cas se base sur les situations complexes, le monde du travail a connu des évolutions majeures dans le cadre juridique, dans son organisation et dans les formes qui façonnent son environnement. C'est ce que souligne d'ailleurs le Dr. Dumortier lors de notre entretien ; les conditions matérielles de travail se sont nettement améliorées depuis le début de sa carrière. C'est d'ailleurs

grâce à une base juridique solide mise en place depuis le XIX^e siècle qu'elles ont pu évoluer favorablement. Elle constate, en revanche, un manque d'efficacité de la part de la médecine du travail, et plus largement de l'organisation général du travail, en ce qui concerne la prévention primaire de la pénibilité au travail. L'évolution du monde du travail semble non seulement ne pas pouvoir les améliorer dans certains contextes mais aussi les fragiliser voire les précariser. Au stade de cette étude, il semble important de rappeler qu'il ne s'agit pas de dresser un bilan catastrophique de la situation mais plutôt de porter un regard critique qui, dans le format de cette étude, doit se concentrer sur les points à améliorer.

- Bruit : Vente, grande roue, runner, cuisine,
- Douleurs articulaires, tendinites, élongation des muscles, tassemement des vertèbres etc.



- Port de charges lourdes

- Allers-retours constants : Runner, barman, cuisine, vente, nacelles, sage-femme
- Adopter les bons gestes : barman
- Chaussures non-adaptées, trop plates : cuisine, nacelle, vente, runner
- Fatigue mentale à force de sollicitations externes et à l'attention nécessaire au bon déroulement du travail
- Répétition de tâches « absurdes » : étiquetage etc.

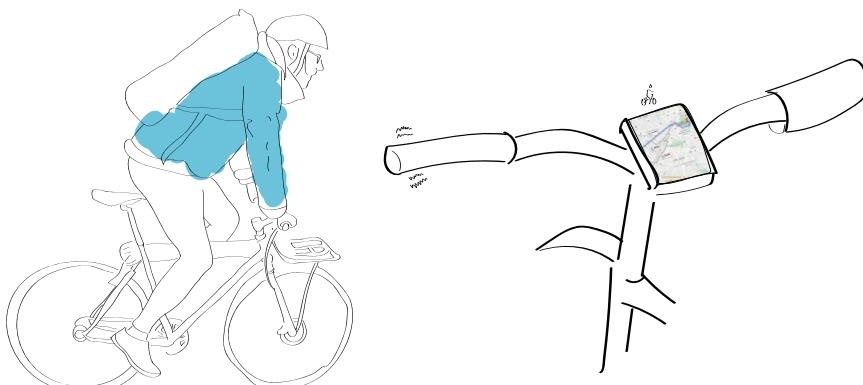
B • Pistes de résolutions envisageables

Au regard de l'ensemble des corps de métiers explorés, trois domaines retiennent particulièrement mon attention en termes de pistes créatives envisageables, à savoir les livreurs type Deliveroo, les métiers du soin et la restauration.

Le premier domaine et le plus évident au regard de l'actualité est celui des métiers de livraison dépendants des plateformes numériques du type Uber. Bien que le statut même de ce travail soit contestable de part la précarité de la relation commerciale qui lie les livreurs à la plateforme, dans le cas où ces contrats sont re-qualifiés en contrats salariés, l'employeur serait entièrement responsable de la sécurité des livreurs employés et serait donc dans l'obligation d'investir dans un équipement assurant la sécurité du livreur.

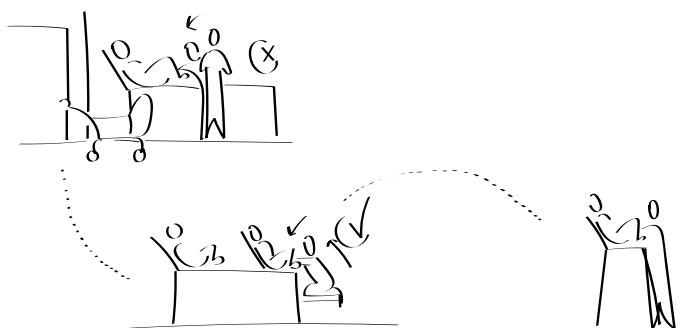
-Comment améliorer la sécurité du livreur ?

-Comment assurer une meilleure communication entre le gps et le livreur ?

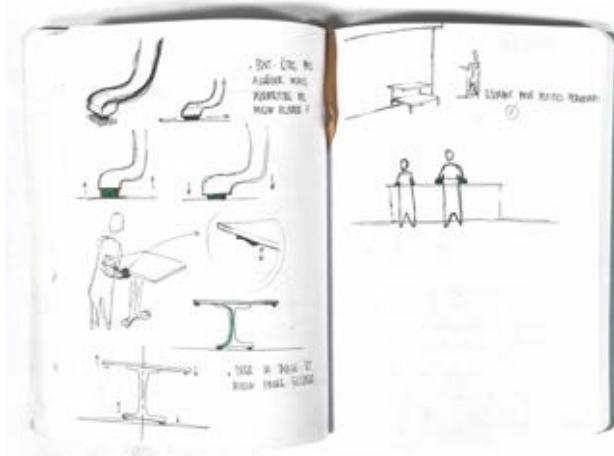


Le deuxième domaine digne d'intérêt est celui des métiers du soin. La forte connotation genrée historique de ce corps de métier induit des pénibilités liées à l'exercice du travail qui ne sont pas résolues de manière optimale. Le dévouement du personnel soignant favorise les situations de travail pénibles voire dangereuses. Une très grande part des revendications du corps médical concerne l'épuisement au travail, le burn-out. L'organisation est l'aspect principal pour la résolution de ce problème, néanmoins des améliorations sont à apporter au matériel. Les travailleurs libéraux sont particulièrement exposés à la pénibilité purement physique. Lorsque Nathalie choisit son lit d'auscultation, elle le fait en fonction de ses patientes et préfère investir dans un lit un peu plus cher capable d'accueillir des patientes en situation d'obésité plutôt qu'un poste de travail qui réduira ses douleurs au travail.

- Comment adapter le poste de travail à la hauteur de la sage-femme ?



Le troisième et dernier domaine est celui de la restauration gastronomique qui revêt une image raffinée, ce qui amoindrit parfois les difficultés perçues liées aux métiers de la restauration et de l'hôtellerie qui sont bel et bien présentes. Le principal point de faiblesse semble être en cuisine. Le médecin du travail Marielle Dumortier a insisté sur le manque d'adaptation du poste au travail réel du salarié. Cette réflexion rejoint les propos d'Andy qui posait des caisses sur les plans de travail pour les adapter à sa hauteur. L'expertise médicale et ce retour d'expérience constituent le point de départ de la dernière piste créative qui consiste à envisager des aides aux gestes pour une activité particulière.



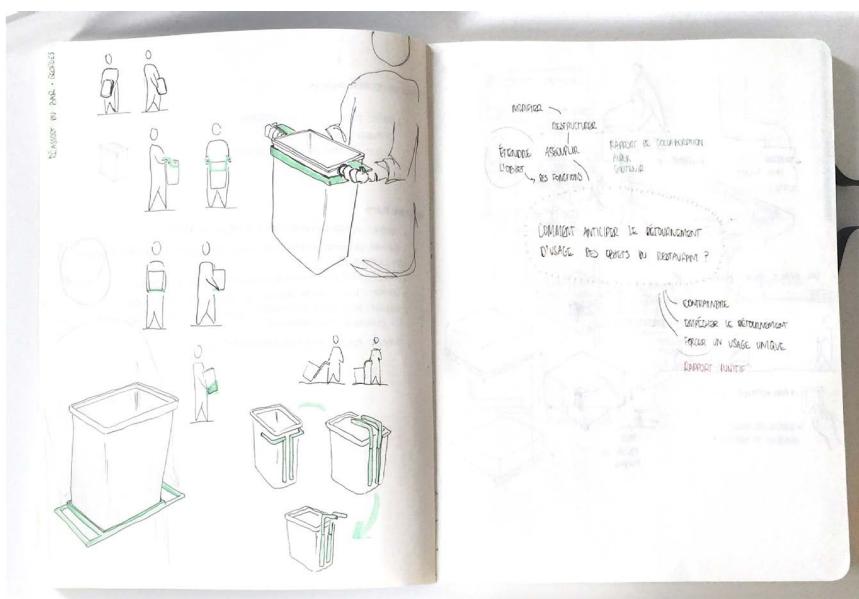
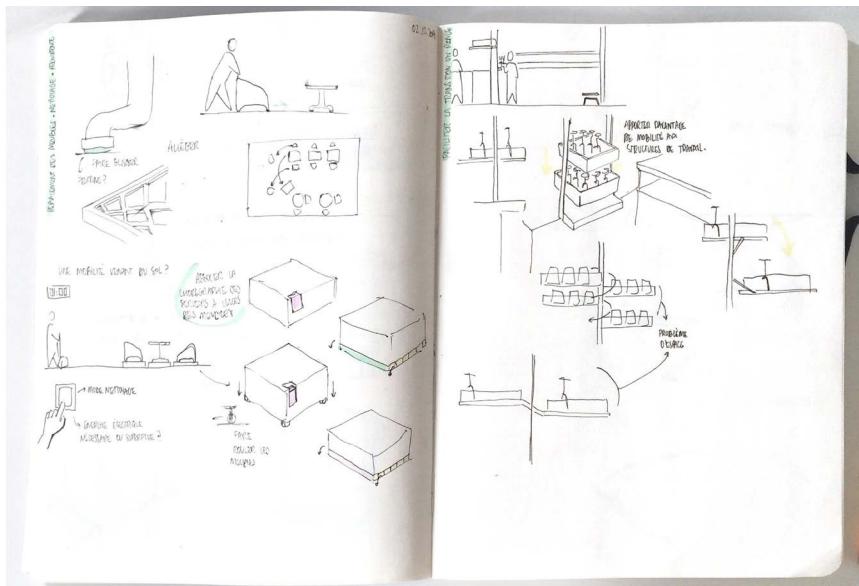
C · Terrain d'application retenu

Au regard de la variété des gestes sur un même lieu de travail, la restauration semble être le domaine le plus porteur. Les séances d'observations et témoignages liés à cette profession témoignent d'un fort déterminisme à l'égard de la perception de la difficulté physique des métiers de la restaurations. À la fin d'un service particulièrement dense, Hugues passe près de moi me tape sur l'épaule et me dit d'un air taquin : « *Alors ma louloute, tu l'as bien expérimentée la pénibilité au travail ?* ». Ce qui paraît anodin et amusant met en relief une pénibilité réelle fondamentalement liée aux métiers de la restauration. Lorsque je travaille dans un restaurant, je participe à une chorégraphie. Chacun connaît son rôle, met son corps à l'épreuve à chaque service et participe au maintien du rythme. C'est une performance, une danse. J'y trouve une certaine ironie dans le cadre particulier de l'Hôtel Providence car la clientèle est, entre autres, composée de comédiens, de musiciens ou autres personnalités du monde du théâtre, du cinéma ou de la télé. Il y a comme un effet miroir lorsque je revêt mon costume de runner, ma chemise blanche et mon pantalon noir m'inscrivent dans mon rôle, je récite alors mon texte : « *Je vous demande de patienter quelques instants, mon collègue ne saurait tarder arriver et se charger de votre commande.* », « *Messieurs,*

Dames, bonjour ! La buffala aux légumes... Et le ceviche. Bon appétit ! », « Une glace en branche s'il te plait Georges ! ». Les clients sont-ils conscients du rôle que nous adoptons ? De la chorégraphie à laquelle nous participons ? Je n'aurai probablement pas de réponse mais ce que je sais, c'est qu'en éprouvant ce travail, j'ai réellement pris conscience de cette dissociation, notamment lorsque à la fin du service, au moment du nettoyage les collègues passent en revue la soirée, parlent des clients et se mettent à danser sur de la musique techno. Voici une liste non-exhaustive des approches envisageables :

- Comment récupérer plus facilement la vaisselle en plonge ?
- Comment améliorer le passage des usagers dans les anciennes structures difficilement aménageables ?
- Comment faciliter le déplacement des meubles au moment du nettoyage ?
- Comment palier les douleurs liées au transports des charges lourdes ? (Assiettes et plateaux)
- Comment anticiper le détournement d'usage des objets du restaurants ? Comme Georges qui utilise les poubelles de consignes pour faire le réassort de bouteilles.
- Comment alléger la chaleur subie en cuisine ?

C'est par le biais d'un carnet de recherches que ces questions seront abordées afin de se diriger vers le macro-projet, voici toutefois quelques croquis restituant les constats des services effectués à l'Hôtel Providence.



La supposée disparition de la classe ouvrière résulte finalement d'une restructuration sémantique et organisationnelle du monde du travail. Le transfert du savoir-faire ouvrier aux machines constitue la première altération de la compréhension de la condition ouvrière. Les restructurations salariales et le traitement médiatique de la classe ouvrière de la fin du XX^o siècle accentuent cette impression de disparition. Parallèlement à cette restructuration sémantique, les grandes usines délocalisent et sous-traitent leur production, voire les délocalisent vers l'étranger. L'excès de sous-traitance auquel l'univers professionnel fait face actuellement, autrement nommé uberisation, est à son paroxysme, précarise et prolétarise les employés. À ce jour, la condition ouvrière ne concerne pas seulement les travailleurs d'usines mais de nombreux autres corps de métiers qui observent des difficultés similaires dans le cadre de leur travail. Cette prolétarisation de l'emploi se remarque par la similitude des difficultés rencontrées sur le lieu de travail, ou liées à son exercice. Ces travers dépendent grandement de l'organisation du travail. La médecine du travail constate une augmentation de l'épuisement professionnel. Les pathologies d'ordre psychique émergent fortement depuis quelques années tandis que la pénibilité physique, elle, tendrait à diminuer. Toutefois, il est important de noter que les nouvelles formes du travail déstabilisent la compréhension totale de la pénibilité au travail. L'ensemble des travailleurs indépendants sont exclus du système de santé au travail ce qui rend les statistiques incomplètes et imprécises. Les accidents du travail ne sont pas systématiquement déclarés comme tels, ce qui entraîne une base de données statistiques incomplète à considérer comme le strict minimum. L'approximation des données statistiques et le déséquilibre des représentations médiatiques nourrit l'entre-soi des designers. Le constat principal au terme de cette recherche est que le designer pourrait développer ses relations avec les sciences sociales. Étant donné que « le design est vecteur d'effets », il serait porteur de se saisir des outils de la sociologie, afin de proposer des projets innovants socialement. En ce qui concerne le monde du travail, les créations restent trop anecdotiques et doivent évoluer afin

de proposer des questionnements plus profonds. Tout comme il a existé des mouvements fonctionnalistes, minimalistes, biomimétiques ou autre, une nouvelle branche questionnant les formes de travail prolétaire mérite d'émerger parallèlement à ces démarches. Cette nouvelle branche pourrait s'illustrer par une agence : Opus. Opus œuvrerait à questionner profondément les organisations et les formes de travail. Elle pourrait concevoir des aides aux gestes selon des lieux de travail réels. Les membres de l'agence proposeraient de nouveaux outils pour un tournage de cinéma, des aides aux gestes pour un pâtissier ou l'environnement de travail d'un ouvrier du bâtiment. La particularité de cette agence est qu'elle serait composée non seulement de designers, mais aussi de socio-logues, d'ergonomes, d'ingénieurs et serait en dialogue constant avec la médecine du travail. Opus démontrerait à travers ses projets que la rentabilité n'est pas à considérer à travers le seul prisme économique mais aussi selon son impact social et écologique. Cette vision quelque peu idéalisée illustre la démarche dans laquelle je souhaite m'inscrire pour mon projet de diplôme. Bien que le projet tendra à proposer des améliorations relatives à des postes de travail précis, il accompagnera les gestes d'un travailleur tout remettant en question la perception que l'on a de son métier.

*C'est mécontente des schémas que l'on me propose, que je cultive maintenant les roses dans mon microcosme. Je mesure les effets minimes que mon crayon cause, mais ça ne peut qu'aller mieux alors je participe à la création d'un nouveau monde.*⁰⁰¹

Bibliographie

Articles

PITTI Laure, *La main-d'œuvre algérienne dans l'industrie automobile (1945-1962), ou les oubliés de l'histoire*. In: Hommes et Migrations, n°1263, Septembre-octobre 2006. Immigration et marché du travail. Un siècle d'histoire. pp. 47-57; doi : <https://doi.org/10.3406/homig.2006.4508> https://www.persee.fr/doc/homig_1142-852x_2006_num_1263_1_4508

TUGEND Alina, "The Effect of Intersectionality in the Workplace", 30 septembre 2018.

Podcasts

DIALLO Rokhaya et LY Grace, *Féminisme pour toutes, Kiffe ta Race*, Binge Audio, 09 avril 2019

SORENTE Isabelle, *La chanteuse et le dragon, La chronique d'Isabelle Sorente, Par Jupiter*, France Inter, Emission du 05 septembre 2018

ROZEC Thomas, *Le travail on en est où ?, Programme B*, Binge Audio, 29 juillet 2019

ROZEC Thomas, *La France Amzonienne, Programme B*, Binge Audio, 16 juillet 2019

ROZEC Thomas, *La grève des femmes, Suisse repetita, Programme B*, Binge Audio, du 6 au 13 juin 2019

PUDLOWSKI Charlotte, *Une honte d'enfant peut-elle disparaître, Transfert*, Slate, 07 septembre 2017

VAN REETH Adèle, *Simone Weil, philosophe sur tous les fronts (1/4), Une intellectuelle à l'usine*, France Culture, 03 décembre 2018

Livres

CHOLLET Mona, *Chez Soi, Une odyssée de l'espace domestique*, La découverte, Paris, 2015

CRARY Jonathan, *24/7, Le capitalisme à l'assaut du sommeil*, Lisieux (Calvados), La découverte, 2016

DICKENS Charles, *Hard times*, 1854

LINHART Robert, *L'établi*, Les éditions de minuit, 1981

MARX, Karl, *Le Capital, Livre I - Sections I à IV*, Paris, Flammarion, 1985

PONTHUS Joseph, *À la ligne, feuillets d'usine*, 2019

ROSA Hartmut, *Accélération etaliénation, Vers une théorie critique de la modernité tardive*, La découverte 2014

SAM Anna, *Les Tribulations d'une caissière*, Stock, 2008

SCHWARTZ Olivier, *Le Monde Privé des Ouvriers*, Puf, Collection Quadrige, 1990

VIAL Stéphane, *Le Court Traité du Design*, Puf, Collection Quadrige, 2014

ZOLA Emile, *Germinal*, Lgf, Classique, 1971

Conférence

BANTIGNY Ludivine, "Manquer de classe ? La classe ouvrière à la télévision : histoire d'une disparition", Lundi de l'INA, 14 octobre 2019

Musique

IAM, *La Fin de Leur Monde*, Soldat de fortune, 2006

Expertes rencontrées

DUMORTIER Marielle, Médecin du travail

VOIRON Émilie, Avocate en Droit du travail

Articles vidéos

OKUK Nikki, "When workers own companies the economy is more resilient", Ted Talk, October 2016

"Les ouvriers ont-ils disparus ?", Décod'eco, France TV éducation, 22 septembre 2017

Décision juridique

Arrêt de la Cour de Cassation du 28 Novembre 2018, https://www.courdecassation.fr/publications_26/rapport_annuel_36/rapport_2018_9353/livre_3_jurisprudence_cour_9365/

iii._arrets_rendus_chambres_9373/b._droit_
travail_9375/travail_organisation_42927.html

Remerciements

Au terme de ce travail riche en investigation, je tiens particulièrement à remercier toutes les personnes qui ont accepté de répondre à mes questions, m'ont laissé observé leur lieu de travail, ou m'ont donné l'occasion de le découvrir par l'expérience professionnelle.

Je remercie ainsi Louis, Lola, Maxime, Lorenzo, Faten, Vianney, Thibault, Emma, Vanille, Victor, Jessica, Anne, Nathalie, Nabile, Amine, Murielle, Arielle, Ludo, Mireille, Arlette, Andy, ainsi qu'Eric, Hugues, Georges, Rodolphe, David, Kevin et tous les autres membres de l'équipe de l'Hôtel Providence qui ont su m'accueillir avec bienveillance.

Je remercie également ma tutrice d'humanités modernes Hélène Monnet et mes tuteurs d'atelier Hervé Bernard et Christophe Thélisson, pour leur supervision précieuse lors de la rédaction de ce mémoire.

Je tiens également à remercier Emilie Voiron et Marielle Dumortier, qui, par leur domaine d'expertise respectif, m'ont aidée à porter un regard le plus juste possible sur le monde du travail.

Rédaction: FREGA Naëlle

Image de couverture: FREGA Naëlle

Identité graphique: Classe de DSAA 2 Design Graphique

Papier: Bouffant Blanc naturel 80g

Typographie: Lyon (Commercial Type)

Imprimé en janvier 2020 en 3 exemplaires
à l'imprimerie Trèfle

ENSAAMA.
École nationale supérieure des Arts Appliqués et des Métiers d'Arts
63 rue Olivier de Serres
75015 Paris-Académie de Paris

ens aama

école nationale supérieure
des arts appliqués
et des métiers d'art

Pensez au terme « ouvrier ». Quelles sont les premières images qui vous viennent à l'esprit ? Un bleu de travail ? Une usine ? Des pancartes de grèves ?

On entend souvent dire qu'il n'y a presque plus d'ouvriers, voire que la condition ouvrière n'en serait plus une. Seraient-ils vraiment en train de disparaître ou n'est-ce qu'une impression ? Au fond, une « hôtesse de caisse », n'est-elle pas ouvrière ? Ne rencontre-t-elle pas une pénibilité au travail similaire à celle d'un ouvrier face à sa ligne de production ?

L'objet de ce travail sera de se pencher sur l'évolution de la condition ouvrière et ses enjeux de pénibilité au travail.